

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 10
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1423 :

ZAC de Bois d'Olives - Approbation de la prorogation de la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 29 février 2024

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Héléna ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaél.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture
974 219740164-20231214-30-1423-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1423 : ZAC de Bois d'Olives - Approbation de la prorogation de la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 29 février 2024.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par convention en date du 25 novembre 1997, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 4 décembre 1997, notifiée le 12 décembre 1997 et avenants n°1 du 23 décembre 2003 et n°2 du 7 février 2005, la Commune a concédé à la SEMADER l'opération d'aménagement publique de la ZAC BOIS D'OLIVES.

Le Maire informe également qu'une convention de financement en date du 10 novembre 1998, reçue en Sous - Préfecture de Saint-Pierre le 16 novembre 1998, a été établie pour préciser les modalités de financements de la ZAC à réaliser par la SEMADER et des équipements primaires à réaliser directement par la Collectivité.

La ZAC BOIS D'OLIVES est dotée de 438 logements à dominante collectif. Des commerces de proximité, un lycée, une école, donnent au quartier un caractère dynamique.

La seconde phase de travaux du Parc Urbain de Bois d'Olives constitue le dernier élément de programme de la ZAC devant être livré.

Une prorogation de la CPA de la ZAC BOIS D'OLIVES doit être envisagée afin de permettre la finalisation de sujets technique, administratif et financier de l'opération pour permettre la remise des ouvrages à la ville dans des conditions optimales.

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger le contrat de concession jusqu'au 29 02 2024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER une prolongation du contrat de concession au 29 02 2023**
- **D'APPROUVER l'avenant n°12 à la CPA « ZAC de Bois d'Olives » permettant la prorogation de la durée de la convention publique d'aménagement de 2 mois supplémentaires, soit une fin programmée de la concession au 29 02 2024,**
- **D'AUTORISER le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

